



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie

Question écrite n° 86346

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préconisations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant la pédagogie numérique. Afin de poursuivre le développement de la plateforme et de l'engager dans de nouveaux axes de développement, le CESE préconise qu'un choix soit arrêté quant aux statuts et à la gouvernance de France université numérique (FUN). Selon le CESE, dans l'intérêt du développement de la plateforme, une gouvernance démocratique associant les établissements, les personnels et étudiants de l'enseignement supérieur, ainsi que des personnalités qualifiées choisies parmi les entreprises participant à l'innovation, serait une solution consensuelle. Ainsi, outre les enjeux liés à la gouvernance, le CESE préconise que les fonctionnalités de FUN soient renforcées. C'est pourquoi selon lui les éléments relatifs à l'ergonomie de la plateforme, ainsi qu'aux informations mises à disposition des équipes porteuses de *massive open online courses* (MOOC), nécessitent d'être davantage développés, ce qui suppose la recherche de nouveaux financements. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86346

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5842

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)